



PROJET DE LOI DE FINANCES 2018



POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE



ÉDITO



Le projet de loi de finances pour 2018 est un acte de confiance dans notre jeunesse, au cœur du rebond français. Aussi nous appartient-il de lui transmettre aujourd'hui les outils indispensables pour relever les défis du XXI^e siècle.

Ce budget traduit les engagements présidentiels pour l'École et les jeunes générations de notre pays. Pour la première fois, la dotation de l'enseignement scolaire dépasse le seuil des 50 milliards d'euros et le budget consacré à la jeunesse et à la vie associative franchit celui des 500 millions d'euros.

Rien de solide ni de durable ne peut se faire sans la maîtrise, par tous les élèves, des savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter, respecter autrui). C'est pourquoi la première des priorités de l'éducation nationale doit être l'école primaire. Attaquer la difficulté scolaire à la racine est une nécessité si l'on veut lutter contre le poids des déterminismes. Cela passe par un volontarisme pédagogique et un soutien constant aux élèves les plus fragiles. C'est le sens du dédoublement des classes de CP et CE1 en réseaux d'éducation prioritaire. À ce titre, les 5 600 classes de CP en REP+ et REP auront d'ores et déjà bénéficié de cette mesure à la rentrée 2018.

Le projet de loi de finances pour 2018 témoigne aussi de l'engagement de la Nation en faveur des élèves en situation de handicap. 10 900 nouveaux emplois d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH), spécialisés, stables et professionnels, les accueilleront à la rentrée 2018. Le contingent des contrats aidés du ministère permettra de renforcer cet accompagnement. Par ailleurs, 100 postes de professeurs des écoles supplémentaires autoriseront la création de 100 unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis).

Les « stages de réussite », auxquels nous consacrons 35 millions d'euros en 2018, permettront aux élèves les plus fragiles d'aborder le collège dans de meilleures conditions. De plus, le programme Devoirs faits, qui commence au mois de novembre, offrira aux collégiens qui le souhaitent un accompagnement dans leur travail personnel.

Cette politique tournée vers l'avenir s'appuie aussi sur la richesse associative de notre pays et le dynamisme de notre jeunesse, avec notamment la montée en puissance du service civique.

Ce budget est donc un budget d'action destiné à lutter concrètement contre l'échec scolaire. Il engage les transformations indispensables pour faire émerger l'École de la confiance dont notre pays a besoin.

Jean-Michel Blanquer,
ministre de l'Éducation nationale

SOMMAIRE



Chiffres clés 2018 p. 4



Une priorité accordée au 1^{er} degré p. 6



**Un budget qui accompagne tous les élèves
vers la réussite** p. 8



**Un effort particulier et sans précédent
en faveur de l'accompagnement des élèves
en situation de handicap** p. 10



**Une politique de la jeunesse
et de la vie associative dynamique** p. 12



Un budget sincère et responsable p. 14



CHIFFRES CLÉS 2018

Le budget du **ministère de l'Éducation nationale** demeure en 2018 le premier budget de la Nation :


50,6 Mds € hors contributions aux pensions de l'État

70,6 Mds € y compris contributions aux pensions de l'État

Il se décompose en :

- un budget consacré à l'**enseignement scolaire** qui franchit pour la première fois le seuil de 50 Mds € (hors pensions) : **50,1 Mds €**
- un budget consacré à la **jeunesse et à la vie associative** qui franchit le seuil de 500 M€ : **541 M€**

À périmètre constant, ce budget est **en hausse de 1,3 Md €** par rapport à 2017 :

 **+ 1,25 Md €**
sur le périmètre
enseignement scolaire
(soit + 2,6%)

 **+ 0,06 Md €**
sur le périmètre
jeunesse et
vie associative
(soit + 12,3%)



Le plafond d'emplois du ministère s'établit à **1 021 721 ETPT**



Le niveau de recrutement de professeurs restera élevé :
environ **25 500 postes ouverts** aux concours enseignants
publics et privés en 2018



+ 3 881 postes d'enseignants devant élèves dans **le 1^{er} degré**



4 500 recrutements supplémentaires directs
d'accompagnants des élèves en situation de handicap



150 000 volontaires en service civique en 2018,
soit une hausse de 20 000 par rapport à 2017



UNE PRIORITÉ ACCORDÉE AU 1^{ER} DEGRÉ

L'objectif est de garantir **la réussite de 100 % des élèves à l'école primaire.**

En effet, aujourd'hui, plus de 20 % des élèves sortent de l'école primaire sans savoir correctement lire, écrire ou compter et ces difficultés concernent particulièrement les enfants issus de milieux défavorisés.

Cette situation s'accompagne d'un sous-investissement chronique dans le premier degré. Le PLF 2018 entend renverser significativement cette tendance.

À ce titre, **la rentrée scolaire 2018 verra le nombre d'emplois de professeurs devant élèves augmenter de 3 881 dans l'enseignement primaire.**

Le dédoublement des classes de CP et de CE1 dans les réseaux d'éducation prioritaire permet de traiter la difficulté scolaire à la racine en donnant plus à ceux qui en ont le plus besoin.

À la rentrée 2018, **l'ensemble des 5 600 classes de CP auront été dédoublées** dans les réseaux d'éducation prioritaire. L'affectation à ce dispositif de professeurs expérimentés sera poursuivie et renforcée.

Les moyens en faveur du remplacement seront également augmentés.

Par ailleurs, afin d'accroître l'attractivité des postes et de stabiliser les équipes en réseaux d'éducation prioritaire renforcés (REP+), **le déploiement progressif de la revalorisation de 3 000 € par an pour les personnels qui y sont affectés** débutera à la rentrée scolaire 2018.

Enfin, le fonds de soutien pour le développement des activités périscolaires est maintenu en 2018 à hauteur de 237 M€. Il bénéficiera à toutes les communes qui conservent une organisation de la semaine scolaire sur plus de quatre jours.



UN BUDGET QUI ACCOMPAGNE TOUS LES ÉLÈVES VERS LA RÉUSSITE

Le budget 2018 permettra d'offrir un **meilleur soutien aux élèves**, par l'organisation de « stages de réussite » pour aider ceux qui en ont besoin à commencer l'année dans de bonnes conditions et par un nouveau dispositif d'accompagnement à la réalisation des devoirs.

- Les crédits en faveur des « **stages de réussite** » pour les élèves les plus fragiles feront plus que doubler entre 2017 et 2018 (35 M€ contre 15 M€ en 2017).
- Le **programme Devoirs faits sera déployé** : 220 M€ y seront consacrés en 2018 grâce à la mobilisation d'enseignants volontaires (rémunérés en heures supplémentaires) mais aussi d'assistants d'éducation, de 10 000 jeunes en service civique et d'intervenants associatifs.

La volonté d'offrir à tous les élèves les mêmes chances de réussite conduit également à renforcer l'aide aux familles en situation de précarité économique. Après une revalorisation des bourses de lycée de 10 % à la rentrée 2016, **les bourses de collège sont à leur tour revalorisées de 25 %** à la rentrée scolaire 2017. Une enveloppe de **43 M€ supplémentaires** sera consacrée à cette mesure au titre de son impact en 2018.

Les dispositifs et actions visant à rapprocher l'École et les familles, surtout les plus éloignées du système éducatif, favoriseront l'implication active de celles-ci dans la scolarité de leur enfant. Le dispositif de la **mallette des parents**, qui contribue à améliorer le dialogue entre les parents d'élèves et l'École, sera doté de 1 M€.

Par ailleurs, dans l'objectif d'accès de 100 % des jeunes à l'art et à la culture, le ministère de l'Éducation nationale, au-delà de la rémunération des personnels enseignants concernés, participe à l'effort interministériel en faveur du développement des pratiques artistiques et culturelles. Ainsi, l'enveloppe allouée au financement du **parcours d'éducation artistique et culturelle** progressera de 50 % pour atteindre 3 M€.

Enfin, l'un des leviers essentiels pour faire progresser l'École est la formation continue des professeurs.

Ceux-ci bénéficieront de sessions de formation continue supplémentaires visant à mieux les accompagner dans leur métier. Chaque année, conformément aux engagements présidentiels, tout professeur pourra bénéficier d'**au moins trois jours de formation continue** adaptée aux besoins rencontrés dans sa classe. 20 M€ supplémentaires sont prévus à ce titre en 2018.



UN EFFORT PARTICULIER ET SANS PRÉCÉDENT EN FAVEUR DE L'ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

Le budget 2018 renforce les actions entreprises pour traduire dans les faits l'engagement du Gouvernement à ce que tous les élèves en situation de handicap bénéficient d'un accompagnement, par des personnels formés et disposant d'un emploi stable.

Le PLF 2018 prévoit, pour répondre à ce double objectif, la mobilisation de 10 900 nouveaux emplois d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH), dont :

- **6 400 accompagnants supplémentaires au titre de la poursuite du plan de transformation des contrats aidés en AESH.** Ainsi, à la rentrée scolaire 2018, plus de la moitié des 32 000 contrats aidés dédiés, en 2016, à l'accompagnement des élèves en situation de handicap auront bénéficié de cette mesure ;
- **4 500 recrutements supplémentaires directs d'AESH** par les établissements publics locaux d'enseignement au cours de l'année 2018. Le nombre total de ces créations directes de postes d'AESH atteindra 22 500 sur les cinq prochaines années.

Le plan de « CDIisation » progressive des AESH employés en contrat à durée déterminée sera en outre poursuivi.

Le contingent des contrats aidés mis à la disposition du ministère de l'Éducation nationale sera consacré à l'accompagnement d'élèves en situation de handicap. Il diminuera au fur et à mesure de l'accès des bénéficiaires de ces contrats à un emploi d'AESH.

Par ailleurs, 100 postes de professeurs des écoles supplémentaires seront dédiés au renforcement des moyens en faveur de la scolarisation des élèves en situation de handicap, avec la création de **100 nouvelles unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis).**



UNE POLITIQUE DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE DYNAMIQUE

Accueil de 150 000 jeunes en service civique

Avec un budget de **448 M€** en faveur du service civique, le succès croissant de ce dispositif se traduira par 20 000 jeunes volontaires supplémentaires en 2018 (150 000 après 130 000 en 2017).

La qualité de l'accompagnement et de la formation dispensée aux jeunes volontaires sera renforcée. Ils interviendront sur des missions plus variées, par exemple dans les secteurs de l'éducation (programme Devoirs faits) et de l'action sanitaire et sociale.

Soutenir la mobilité internationale des jeunes

Le ministère consacrera **14 M€** en faveur des dispositifs d'échanges internationaux, facteur d'intégration sociale et professionnelle des jeunes.

En s'appuyant sur les programmes portés par l'Office franco-allemand pour la jeunesse (Ofaj), l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ) et l'agence Erasmus +, le ministère de l'Éducation nationale développera une meilleure accessibilité des offres de mobilité et des mesures spécifiques en faveur de jeunes issus des milieux défavorisés.

Favoriser l'accès des jeunes à l'information

L'information proposée aux jeunes en matière de logement, de santé, de culture et de loisirs est complexe et foisonnante. Elle peut aboutir à un phénomène de non activation préjudiciable à l'autonomie des jeunes.

Le ministère entend y remédier par deux leviers :

- repositionner les 1 300 points d'accueil du réseau information jeunesse ;
- développer un outil numérique, la « boussole des droits », permettant d'aider les jeunes dans la recherche d'informations indispensables à la poursuite de leur parcours.

Développer la vie associative

Les associations occupent une place essentielle dans la vie collective de la Nation et le fonctionnement de notre modèle de société. Avec 20 millions d'adhérents, 15 millions de bénévoles mais aussi 1,8 million de salariés – soit 10 % des emplois privés –, ce secteur est à la fois un facteur de cohésion sociale et un acteur économique majeur.

- En 2018, le ministère consacrera 68 M€ (hors dépenses fiscales) en faveur du développement de la vie associative.



UN BUDGET SINCÈRE ET RESPONSABLE

Conformément à l'engagement transversal rappelé par le Gouvernement à la suite de l'audit de la Cour des comptes sur la situation et les perspectives des finances publiques du 29 juin 2017, **le budget de l'Éducation nationale en 2018 couvrira l'ensemble des besoins identifiés, ce qui se traduira par une hausse de crédits d'environ 0,4 Md €**, principalement au titre des dépenses de personnel.

Par ailleurs, les volumes de postes ouverts aux concours 2018 correspondront aux capacités effectives de recrutement du ministère, en particulier sur le 2nd degré. 11 000 professeurs du 2nd degré public seront ainsi recrutés en tant que stagiaires à la rentrée 2018, soit autant qu'en 2017 où 88 % des postes ouverts ont été effectivement pourvus.

Une réflexion sur la diversification et l'enrichissement des conditions et modalités de recrutement des personnels enseignants sera lancée en 2018.

Les emplois budgétaires du ministère seront globalement stabilisés en 2018,
par l'effet des variations suivantes :

- une hausse de 2 800 emplois budgétaires dans le 1^{er} degré :
 - ▣ augmentation de 4 961 des emplois de professeurs à temps plein ;
 - ▣ diminution de 2 161 des emplois de professeurs stagiaires à mi-temps devant élèves.

Le ministère maintiendra un niveau important de recrutements en 2018, avec environ 12 000 postes ouverts aux concours du 1^{er} degré public, afin de soutenir la hausse des moyens d'enseignement liée notamment à la poursuite des dédoublements de classes en réseaux d'éducation prioritaire.
- une diminution de 2 600 emplois budgétaires dans le 2nd degré, tirant les conséquences du niveau réel des recrutements effectués en 2017. S'agissant de postes n'ayant pas été pourvus, cette diminution n'aura pas d'impact sur les moyens d'enseignement, qui seront stabilisés dans le 2nd degré public et privé.
- une diminution de 200 emplois de personnels administratifs, résultant de l'optimisation des moyens consacrés aux différentes fonctions supports ministérielles.

Évolution des emplois du ministère de l'Éducation nationale en 2018

| En ETP | 1 ^{er} degré public | 2 nd degré public | Privé | Adminis- tratifs | Total |
|---|------------------------------|------------------------------|-------|---------------------|----------------|
| Enseignants affectés à temps plein | 4 961 | ■ | ■ | ■ | 4 961 |
| Enseignants stagiaires (à mi-temps devant élèves) | - 2 161 | - 2 600** | ■ | ■ | - 4 761 |
| Autres personnels | ■ | ■ | ■ | - 200 | - 200 |
| Total emplois | + 2 800 | - 2 600 | ■ | - 200 | ■ |
| Postes devant élèves* | + 3 881 | ■ | ■ | ■ | + 3 881 |

* correspond aux postes créés devant élèves compte tenu des décharges de service de 50 % accordées aux stagiaires pour leur temps de formation.

** postes non pourvus en 2017, sans impact sur les postes devant élèves.

- Les opérateurs nationaux rattachés au ministère de l'Éducation nationale (Cned, Onisep et Réseau Canopé) verront leur plafond d'emplois diminuer de 38 ETPT en 2018 (dont 25 ETPT au titre d'une correction technique de plafond du Cned).





#PLF2018

EDUCATION.GOUV.FR/PLF2018

Contact presse

01 55 55 30 10

spresse@education.gouv.fr



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE